

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2020

Le 1er juillet 2020, le conseil municipal s'est réuni à l'espace culturel Bernard DUPARAY sous la présidence de Monsieur Laurent DENEUX, Maire. La séance est ouverte à 18h45. Monsieur Jean-Pierre DICONNE excusé donne pouvoir à Monsieur Patrick BERNARDET, Monsieur Alan CHARLES arrive en cours de séance. Madame Nelly BOYER est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du 09 juin 2020.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal du budget principal 2019 et du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2019.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Dorothée GROS, Adjoint au Maire :

☐ approuve le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	1 106 769.59 €	Dépenses :	1 000 424.04 €
Recettes :	1 544 167.04 €	Recettes :	1 709 480.78 €
Résultat		Résultat	
de fonctionnement 2019 :	+ 437 397.45 €	d'investissement 2019 :	709 056.74 €
Restes à réaliser dépenses	268 253.58 €		
Restes à réaliser recettes	161 519.00 €		

☐ approuve le compte administratif du budget annexe « Locations assujetties à TVA » de la Commune pour l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	18 490.92 €	Dépenses :	38 845.75 €
Recettes :	25 241.65 €	Recettes :	14 310.21 €
Résultat		Résultat	
de fonctionnement 2019 :	6 750.73 €	d'investissement 2019 :	- 24 535.54 €

Le Conseil municipal confirme l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2019 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2019.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'action « jeunes » pour l'été 2020 : délivrance de cartes de piscine et de titres de transports aux Sevrotins âgés de 11 à 18 ans.

Pour faire suite à la crise sanitaire dû au COVID 19, **le Conseil municipal** entérine la décision d'exonérer de deux mois de loyers les locataires des locaux commerciaux communaux : Boulangerie, retoucherie et bar tabac prise par l'ancienne équipe municipale.

Le Conseil municipal :

☐ approuve le projet de remplacement du matériel vétuste d'éclairage public n° 520092 par des luminaires à leds et approuve le plan de financement portant la contribution estimative de la commune à 24 216.75 € HT.

☐ donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 21 000 € TTC qui pourrait être diminuée de l'aide du SYDESL de 50 %, soit 10 500 € pour l'enfouissement du réseau Télécom de l'Impasse Fleurie.

Le Conseil municipal fixe à 5% du montant des indemnités des élus le montant annuel consacré à la formation des élus municipaux.

Le Conseil municipal désigne Messieurs, Alain DICONNE, Fabien BOIREAU, Gérard CHAMBION, Georges DUMONT en tant que membres du bureau de l'association foncière des terrains remembrés de Sevrey.

Le Conseil municipal établit la liste préparatoire des membres de la commission communale des impôts directs qui sera soumise au directeur des services fiscaux.

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet 25/35^{ème} à compter du 06 juillet 2020 pour une durée de six mois.

Séance levée à 22 h 25

Le Maire,

Laurent DENEUX